

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MONTMARSAULT**

Réunion du 21 septembre 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice : 46

Présents titulaires : 41

Votants : 45

Excusé(s) titulaire(s) : 5 dont 4 ont donné un pouvoir

Date de convocation : 03 septembre 2015

Le vingt et un septembre de l'an deux mille quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Région de Montmarault dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures en séance ordinaire à la Salle polyvalente de Murat.

Présents : MERCIER Jean-Jacques et Christelle BODIN (Beaune d'Allier), Daniel PIQUANDET, Bruno DEPRAS (Bézenet), Daniel TABUTIN et Christophe BODARD (Blomard), Elisabeth BLANCHET et Alain BOULICAUD (Chappes), François TARIAN et Ludovic HERVE (Chavenon), Martial SANLIAS et Séverine FENOUILLET (Cosne d'Allier), Christiane TOUZEAU, Pierre-Henri BONHOMME et Aline FERRANDON (Doyet), Maryline JALIGOT (Louroux de Beaune), Bernard MARTIN, Valérie BALICHARD et Bruno CONFESSON (Montmarault), Magali BOULOGNE (Montvicq), Ghislaine BUREAU et Pascal CLEMENT (Murat), Bernard CHAPELIER (Saint Bonnet de Four), Bernard VALETTE et Jean-Pierre LAURENT (Saint Marcel en Murat), Benoît THEVENET (Saint Priest en Murat), Gérard FENOUILLET et Pierre GOJARD (Sauvagny), Viviane ALLOIN et Bernadette DEPRESLE (Sazeret), Jean-Jacques PERRET et Marie-Laure MASSIP (Tortezais), Bernard MASSET et Eric TOURAUD (Venas), Chantal TOURRET et Jean-Pierre MONCELON (Vernusse), Bruno ROJOUAN, Marie-Anne CHEVRIER et Josiane AUBERGER (Villefranche d'Allier), Alain ROCHE et Georges ROBIN (Voussac).

Excusés : Madeleine CAJAT (a donné son pouvoir à Martial SANLIAS), Patrick CLEMENT (a donné son pouvoir à Maryline JALIGOT), Françoise COMMANT, Lina PICAUT (a donné son pouvoir à Bernard CHAPELIER) et MELIN Joëlle (a donné son pouvoir à Benoît THEVENET)

Secrétaires de séance : Viviane ALLOIN, Elisabeth BLANCHET et Marie-Anne CHEVRIER

Après le mot d'accueil et une présentation de la commune, Ghislaine BUREAU passe la parole à Bruno ROJOUAN. Il demande si des corrections doivent être apportées au dernier compte rendu.

Séverine FENOUILLET souhaite apporter une nuance à son intervention p16 : «...il faut s'occuper de la mutualisation et des transferts de compétences une fois la fusion éventuelle avec Commeny et Marcillat réalisée ».

Bernard MARTIN a reformulé ses propos sans changement fondamental sur le fonds p 11:

---- « Bernard MARTIN poursuit sur les actions de la commission Tourisme. **Il n'y aura pas de journée découverte cette année en raison des difficultés d'organisation et de coordination sur le terrain** ».

- « Le rallye s'est très bien déroulé et les participants étaient ravis. Ils réclament une quatrième édition ».

- « Le 4 juillet, journée nationale des Villages étapes, des animations se dérouleront à Montmarault comme dans tous les Villages Etapes de France. Les 23/24 & 25 septembre se tiendra à Montmarault le congrès national de la fédération Française Villages Etapes qui convie les administrateurs, les techniciens du tourisme et leurs accompagnants pour un séminaire autour des enjeux du label. Sera abordée cette année la visibilité des Villages étapes sur les autoroutes concédées. Des visites touristiques sont également au programme ».

Sur proposition du Président, le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du dernier conseil avec les corrections apportées ci-dessus.

Jean-Jacques PERRET interpelle la Comcom afin qu'elle vérifie l'exactitude des listes de distribution des courriers électroniques. Il n'avait pas reçu l'invitation pour le bureau lors du premier envoi.

1/ Echanges et informations sur l'évolution de l'intercommunalité.

11- Evolution de l'intercommunalité (DELIB20150921_001)

Bruno ROJOUAN apporte des explications sur la loi NOTRe. Dans son adoption définitive, elle fixe un seuil de population pour les communautés de communes à 15000 habitants. Des dérogations sont possibles en fonction de la densité de population sans pouvoir descendre en dessous d'un plancher fixé à 5000 habitants. Sont donc concernées en Allier quatre communautés de communes :

- Marcillat en Combrailles,
- Lurcy Lévis,
- Donjon Val Libre
- Gannat

Ces EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) présentent une population inférieure à 5000 habitants et devront donc fusionner avec leurs voisins.

La Communauté de communes de Gannat présente une densité de population qui ne lui permet pas de déroger au seuil des 15000 et devra aussi se rapprocher d'un EPCI.

Daniel PIQUANDET, membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), a assisté à la dernière réunion. Le Préfet a présenté aux membres de la CDCI sa conception du futur paysage de la coopération intercommunale en Allier. Elle se résume à 3 communautés d'agglomération étendues aux territoires ruraux et 4 communautés de communes regroupant : Région de Montmarault/Commentry Nérès les bains ; Le Donjon Val Libre/Dompierre ; Tronçais/Lurcy/Bocage Bourbonnais/Bocage sud ; Saint Pourçain/Varennes/Gannat.

Bruno ROJOUAN a assisté à une réunion de la CDCI fin août à laquelle étaient conviés les Présidents des intercommunalités. Ils seront acteurs dans l'élaboration de la nouvelle carte intercommunale dans le département.

Bruno ROJOUAN insiste sur le fait que même s'il n'y a plus d'urgence légale pour la fusion avec Commentry, il convient de mener à leur terme les travaux engagés. Les décisions seront prises en temps voulu. Le calendrier n'est actuellement pas connu.

Elisabeth BLANCHET ajoute que la loi NOTRe réaffirme que l'économie est une compétence exclusive de la grande région Rhône Alpes Auvergne. La gestion de cette compétence peut être déléguée à un EPCI à fiscalité propre en totalité ou en partie. L'unification de l'impôt économique au niveau de l'intercommunalité renforcera le poids de la Comcom pour passer contrat avec la nouvelle région et l'Europe. De plus, la Contribution Economique Territoriale unifiée permet d'engager une solidarité économique au niveau du territoire et favorisera son développement futur.

Bruno ROJOUAN rappelle que l'idée de créer une grande communauté en fusionnant les deux territoires de Commentry Nérès & Région de Montmarault avait été pensée dès la création des structures fin des années 90. Les élus de l'époque avaient déjà pressenti les convergences des deux territoires notamment sur un plan économique avec la présence de grandes entreprises industrielles (ADISEO, SOCOPA...) et des axes routiers importants et structurants. Les élus avaient adopté des statuts similaires pour faciliter un éventuel rapprochement. Depuis le départ, des contacts et des échanges permanents ont permis de rapprocher les deux structures de manière informelle.

12- Schéma de mutualisation (DELIB20150921_002)

Conformément à la loi sur la Réforme des Collectivités Territoriales votée en 2010, la Comcom a l'obligation de présenter au Préfet un schéma de mutualisation pour la fin de l'année 2015. La commission Intercommunalité et mutualisation a proposé le transfert des compétences « école », « restauration scolaire », « équipements sportifs », « PLUi ». Elle a aussi travaillé sur la gestion unifiée des services au niveau de l'EPCI en proposant de conserver une gouvernance mettant au cœur le maire, ses adjoints et ses conseillers municipaux. La création d'une commune nouvelle a été abandonnée au niveau de l'intercommunalité car il supprime à terme le maire et son conseil municipal, garants de la proximité.

Une réunion plénière d'information a permis de présenter le projet de schéma à une centaine de salariés. Ensuite, la Comcom a rencontré les agents dans chaque commune pour prendre connaissance des cas particuliers.

En parallèle, tous les conseils municipaux ont reçu l'information. A la demande de certaines communes, les élus municipaux ont été rencontrés avec leur personnel. Environ 25 réunions explicatives se sont tenues au cours du mois de mai et juin 2015.

Objectifs de cette réorganisation :

- Renforcer le rôle du maire au niveau de l'intercommunalité.
- Maintenir les communes, les maires, leurs adjoints et leurs conseillers municipaux, clés de voûte du système.
- Réaffirmer la proximité avec l'administré et l'utilisateur.
- Ne pas augmenter la pression fiscale.
- Se prémunir des baisses des dotations au niveau du territoire.

Les principes généraux des mutations des agents sont les suivants :

Un agent est muté d'office quand 100% de son temps de travail est affecté à un bâtiment transféré à la comcom. Si une partie de son temps est consacré à un bâtiment transféré à la comcom alors :

- Soit il décide de rester employé de la commune et il est mis à disposition de la Comcom.
- Soit il décide de devenir employé de la Comcom et il est mis à disposition de sa commune d'origine.
- Soit il décide d'avoir deux employeurs.

Dans le cadre de la mutualisation des services, et en dehors des transferts de compétences, la Comcom offre la possibilité à tous les agents municipaux volontaires de muter vers la Comcom.

Bruno ROJOUAN rappelle que la gestion unifiée des services permettrait à terme de mettre en place différents services intercommunaux : ressources humaines, paie, technique, entretien des bâtiments intercommunaux, scolaire, groupement d'achats, juridique, marché, légalité, mandats...

Les engagements réciproques de la Comcom et des communes dans le cadre des transferts de compétences, de charges et de gestion du personnel ont été validés au dernier conseil :

- Exactitude des charges transférées à la Comcom issues des comptes administratifs (1€ de charge transférée = 1€ de fiscalité transférée)
 - **Le transfert d'un équipement concerne le fonctionnement et l'amortissement**
- Le transfert de la compétence « école » à la Comcom s'inscrit dans une logique : maintenir le nombre de classes dans les écoles existantes.
- Un bâtiment qui n'est plus utilisé pour une compétence communautaire retourne dans l'actif de la commune
- Engagement d'actualiser les attributions de compensation positive (versées aux communes) lorsque les emprunts des bâtiments transférés arrivent à terme (opération qui n'est pas prévue par la loi).
- Priorité des agents communautaires pour postuler sur des heures libérées dans les communes, pour des remplacements avec l'accord du maire...
- Favoriser l'attribution des heures de service libérées aux agents à temps partiel pour compléter leur temps de travail
- Développement de l'entraide
- Pas d'augmentation des taux d'impôts communautaires
- La DGF ainsi maintenue (environ 750 000€) a vocation pour être réinvestie sur le territoire

13- Modalités de vote (DELIB20150921_003)

Bruno ROJOUAN pense que la réorganisation, même si elle réserve un rôle majeur aux maires et aux conseils municipaux au sein de l'intercommunalité, bouleverse fondamentalement le fonctionnement au quotidien du bloc communal. L'idée est donc de

recueillir un large consensus pour éviter tout dysfonctionnement dans la mise en œuvre ultérieure.

Le bureau a donc entériné des modalités de vote renforcées au niveau de l'assemblée délibérante pour les transferts de compétence et le principe de la mutualisation.

Ainsi la décision de transférer les écoles, les cantines, les équipements sportifs, le PLUi et le principe de mutualiser le personnel au niveau de l'EPCI devra s'effectuer à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés.

En ce qui concerne la CET unifiée, l'assemblée appliquera stricto sensu ce que préconise la réglementation à savoir la majorité simple de l'assemblée. Les conseils municipaux n'ont pas à se prononcer sur ce point. Son application sera immédiate à savoir 1^{er} janvier 2016.

Les conseils municipaux devront se prononcer, à la majorité simple, dans les trois mois qui suivent la notification de la Comcom pour les transferts de compétences (écoles, cantines, équipements sportifs, PLUi). Ils devront également valider le principe de la mutualisation du personnel au niveau de l'intercommunalité. Ces transferts seront opérationnels au 1^{er} janvier 2017 ce qui laisse un an pour concrétiser cette nouvelle organisation.

La compétence sera réellement transférée quand la majorité qualifiée des décisions des conseils municipaux sera atteinte: 2/3 des voix représentant 50% de la population ou 50% des voix représentant 2/3 de la population.

14- Echancier (DELIB20150921_004)

- 21 septembre 2015 décision communautaire **pour une mise en place en janvier 2017**
- Décisions des conseils municipaux avant la fin 2015 **pour une application en janvier 2017**
- 2016 : travail avec les salariés des communes pour l'organisation de la mutualisation
- Novembre 2016 : ouverture des postes et mutations des agents.

Jean-Jacques PERRET précise que ces dispositions d'engagements réciproques sont valables uniquement dans le cadre de notre organisation interne à la Communauté et qu'il faudra les revoir lors de la fusion avec la comcom voisine. Bruno ROJOUAN demande à tous de se concentrer sur cet exercice de réorganisation interne et de ne pas mélanger les deux projets.

Josiane AUBERGER souhaite connaître le nombre de salariés concernés par cette mutualisation et combien d'agents travaillent pour l'enfance et la jeunesse.

Sur les 21 communes, il y a environ 165 salariés. Environ 57 agents travaillent pour l'enfance et la jeunesse ce qui représente, au niveau du Centre social rural, environ 25 équivalents temps pleins.

Jean-Jacques PERRET demande si une commission spécifique sera créée pour encadrer la mutualisation du personnel. Bruno ROJOUAN répond que le conseil pourra choisir de confier cette tâche à la commission « Intercommunalité et mutualisation » ou bien créer une nouvelle commission spécialement chargée du personnel.

Bruno ROJOUAN rappelle qu'il faudra associer le personnel en 2016 pour organiser cette mutualisation.

A ce sujet, Bruno CONFESSON estime que la Comcom n'a pas tenu ses promesses. En effet, suite aux réunions avec les personnels tenues au printemps, il leur avait été dit qu'ils seraient consultés au cours de l'été 2015 et aujourd'hui on repousse à 2016.

Elisabeth BLANCHET précise que l'association des salariés au processus de la mutualisation interviendra quand la décision politique sera entérinée. Il serait délicat d'inverser le processus. Puis elle procède rapidement à un sondage auprès des conseillers pour connaître les communes qui ont mis en place un règlement intérieur. Une seule commune semble l'avoir fait. Elle en conclut qu'il ne faut pas sans cesse critiquer la Comcom sur ce qu'elle ne fait pas quand dans sa propre commune rien n'a été fait. Il faut avoir une attitude constructive pour avancer.

Alain ROCHE insiste sur l'importance de recevoir préalablement l'accord du maire pour proposer à un agent communautaire de venir travailler dans sa commune.

Bruno ROJOUAN rappelle que ce point fait partie intégrante des engagements réciproques entre la Communauté et les communes.

Séverine FENOUILLET soulève la question des défraiements pour les agents devenus communautaires qui devront se déplacer dans d'autres communes. Elle souhaite connaître aussi les modalités des transferts de compétences.

Bruno ROJOUAN rappelle la règle : la commune d'origine reste la résidence administrative des agents et le remboursement des frais de déplacement est donc rendu obligatoire. Cependant ce poste devra être maîtrisé.

En ce qui concerne les modalités pour les transferts de compétence, Bruno ROJOUAN estime qu'il y a eu suffisamment d'informations données avec 25 réunions à l'aide du diaporama et des comptes rendus des conseils municipaux. Il vient d'en faire un rappel exhaustif.

Quant aux modalités financières d'une charge transférée par la commune à la Comcom, Bruno ROJOUAN rappelle la règle légale : neutralité budgétaire c'est-à-dire que la commune ne doit pas en tirer bénéfice et inversement.

Bruno ROJOUAN clôt le débat et rappelle que ces modalités de vote ont reçu l'aval des vice-présidents et l'approbation du Bureau. Il demande à l'assemblée de procéder au vote à bulletin secret. Bruno ROJOUAN demande aux élus d'avoir le courage de se prononcer favorablement ou non mais d'éviter le vote blanc qui nuirait à la décision finale. Le temps de la décision est venu.

Bruno ROJOUAN demande aux conseillers de passer aux votes.

41 conseillers sont présents dont 4 porteurs d'un pouvoir.

2/ Modalités de vote (DELIB20150921_005)

Sur proposition du Président, les modalités de vote sont approuvées à l'unanimité

3/ Contribution Economique Territoriale Unifiée (Majorité simple) (DELIB20150921_006)

Le conseil approuve la mise en place de la Contribution Economique Territoriale Unifiée à compter du 1^{er} janvier 2016 et sur une durée de lissage de 12 ans.

POUR 29

CONTRE 16

4/ Principe de la mutualisation du personnel – Majorité des 2/3 (DELIB20150921_007)

Le conseil rejette le principe de la mutualisation du personnel au niveau de l'intercommunalité.

POUR 28

CONTRE 16

BLANC 1

5/ Compétence « école » – Majorité des 2/3 (DELIB20150921_008)

Le conseil rejette le transfert de la compétence « école ».

POUR 19

CONTRE 24

NUL 2

6/ Compétence « restauration scolaire » (Majorité des 2/3) (DELIB20150921_009)

Le conseil rejette le transfert de la compétence « restauration scolaire ».

POUR 21

CONTRE 24

7/ Compétence « équipements sportifs » (Majorité des 2/3) (DELIB20150921_010)

Le conseil rejette le transfert de la compétence « équipements sportifs ».

POUR 25

CONTRE 20

8/ Compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal » (Majorité des 2/3) (DELIB20150921_011)

Le conseil approuve la prise de compétence au niveau de la communauté du PLUi.

POUR 41

CONTRE 4

9/ Approbation du schéma de mutualisation (DELIB20150921_012)

Les transferts de compétences et la mutualisation du personnel étant rejetés par l'assemblée, le schéma se cantonnera à un état des lieux du personnel du bloc communal et évoquera la mutualisation de la compétence enfance jeunesse prise par le passé. Bruno ROJOUAN souhaite que le travail se poursuive sur le chiffrage des compétences par les communes.

10/ Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier (DELIB20150921_013)

La Communauté de communes adhère au SDE pour l'éclairage public de ses zones d'aménagement notamment la ZAC du Château d'eau.

Récemment, la Communauté a validé la modification des statuts du SDE pour la mise en place sur l'ensemble du département de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Aujourd'hui, les 3 agglomérations souhaitent installer ces bornes sur leur périmètre. Leurs assemblées délibérantes ont donc décidé d'adhérer au syndicat.

Le SDE03 a approuvé le 29 juin 2015 l'adhésion des 3 agglomérations.

Conformément à la réglementation, la Comcom, en tant qu'adhérente au SDE 03, doit entériner dans les 3 mois ces nouvelles adhésions.

Sur proposition du Président, les conseillers approuvent à l'unanimité.

11/ Modification des statuts du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (DELIB20150921_014)

La loi du 27 janvier 2014 crée un nouvel établissement public : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural. Outre l'obligation de mettre en place un conseil de développement, déjà existant de manière informelle au sein du Pays, le PETR a donné naissance à la conférence des maires. Elle se réunit au moins une fois par an pour fixer les orientations du projet de territoire.

Le 28 novembre 2014, le Préfet a arrêté la transformation du syndicat en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Une modification statutaire du syndicat été rendue nécessaire d'une part pour officialiser l'existence du Conseil de développement et d'autre part pour créer la Conférence des maires.

Sur proposition du Président, le conseil approuve à l'unanimité les modifications des statuts du Pays de la vallée de Montluçon et du Cher et demande au Préfet de les arrêter.

12/ Atelier Chantier d'Insertion de l'ADEM (DELIB20150921_015)

L'ACI (Atelier Chantier d'Insertion) est intervenu à :

- Vernusse : peinture et papiers peints au niveau de la mairie (secrétariat & salle du conseil). En prévision : mur du cimetière.
- Montmarault : déménagement des salles et évacuation des rebuts, carrelage, placoplâtre, isolation, peinture des huisseries, faux plafonds au niveau de la maison des 3 rois. Chantier important et très long.
- Tortezaïs : isolation, électricité, peinture des huisseries et papiers peints dans une salle de la mairie + ponçage et peinture de bornes incendie
- Louroux de Beaune : débroussaillage et mise en valeur de 3 mares + mur du cimetière
- Chavenon : rafraîchissement de la cuisine et de la cantine de l'école. En prévision : rafraîchissement de la cage d'escalier qui dessert les archives de la mairie et l'accueil des nouveaux temps périscolaires.
- Murat : ponçage et peinture portillon, garde-corps, volet sur un logement communal
- Chappes : décrépissage et réfection des joints entre les pierres apparentes dans l'intérieur d'une grange communale
- Comcom : badigeon sur partie arrière du centre de loisirs de la Fourmilière, peinture des garde-corps + débroussaillage de la maison sur la ZAC aux Augères

La commission propose au Conseil communautaire de poursuivre l'ACI avec l'ADEM en 2016 et de signer une troisième convention de financement en fin d'année. Si le conseil approuve, la commission demandera aux communes les travaux qu'elles sont susceptibles de faire réaliser afin d'établir un planning. Les communes dans lesquelles l'ACI n'est pas encore intervenu seront prioritaires.

A ce sujet Elisabeth BLANCHET précise qu'elle a étudié le temps passé par l'équipe sur les différents chantiers. Le constat est que certains projets ont mobilisé une grande partie du temps des stagiaires au détriment des autres projets. Il faudra dorénavant analyser chaque projet au regard du temps passé pour mieux répartir l'intervention de l'ACI sur les communes candidates.

La commission insiste sur un point important : la taille des chantiers. Ils ne doivent pas être trop conséquents afin de ne pas faire de concurrence aux entreprises locales. Elle rappelle aussi l'intérêt de la variété des travaux à réaliser pour valoriser et approfondir la formation des intéressés.

Le taux de sortie des stagiaires s'établit à 62%. Certains ont trouvé du travail dans le secteur privé, mais aussi dans certaines collectivités, d'autres se sont dirigés vers des formations complémentaires....

Sur proposition du Président, le conseil approuve le renouvellement de la convention de financement avec l'ADEM pour la mise en place, en 2016, d'un troisième chantier pour un montant de 35 000 €.

13/ Fonds de concours (DELIB20150921_016)

Bernard CHAPELIER présente la demande de la commune de Louroux de Beaune pour bénéficier d'un fonds de concours communautaire destiné à la rénovation du mur du cimetière.

Le coût des travaux s'élève à 4 000€ HT. La participation communautaire s'élève à 2 000€ et l'autofinancement communal est identique.

Sur proposition du Président, le conseil approuve et autorise le président à verser le fonds de concours sur présentation des justificatifs.

14/ Motion Association des amis des moulins (DELIB20150921_017)

Eric TOURAUD et les membres de la commission « Agriculture environnement » ont reçu Michel GORISSE, Président de l'Association des amis des moulins de la Bouble dont le siège social est installé au Moulin BERTHON à Vernusse.

Depuis 2007 environ, la police de l'eau demande aux propriétaires de réaliser des passes à poissons ou bien d'araser les seuils des ouvrages obstruant les cours d'eau. L'estimation est chiffrée entre 80 000 et 140 000 € par ouvrage. L'Agence de l'eau finance les travaux à 50%. Mais pour les propriétaires concernés, le reste à charge est trop élevé.

Une directive européenne, traduite en droit français, oblige les propriétaires riverains à améliorer l'état écologique des cours d'eau (entretien des berges, diminution des pollutions...). On parle de continuité écologique. Les travaux sont à réaliser pour 2017.

Le but de l'association est d'entretenir les cours d'eau et de demander à l'Etat un moratoire afin de repousser l'échéance d'exécution des travaux et de modifier la loi afin de définir de nouvelles conditions pour la continuité écologique des cours d'eau.

Michel GORISSE pense que les barrages permettent aux poissons de survivre en période d'étiage.

La commission demande aux conseils municipaux de se prononcer sur ce moratoire. La Comcom enverra à chaque commune le courrier correspondant.

15/ Point sur les commissions (DELIB20150921_018)

Services à la population :

-Bruno DEPRAS effectue un bref rappel sur le fonctionnement des nouveaux temps périscolaires (TAP) : la commune de Bézenet a modifié les horaires à la rentrée pour obtenir des plages horaires adaptées aux activités. Les TAP ont été supprimés au niveau des classes maternelles.

-Les centres de loisirs de Montmarault et de Villefranche ont ouvert leurs portes tout l'été. Celui de Bézenet a fermé au mois d'août. Globalement, plus de 330 enfants ont été accueillis. 2 camps ont été organisés : l'un à Chappes, l'autre à Vieure.

Bruno DEPRAS informe que Solène COLLIN a quitté ses fonctions à la Comcom pour rejoindre Nérès-les-Bains. Stéphanie MARTIN a pris les fonctions de directrice à la Fourmilière. Anne Sophie PRAT est passée à temps plein (+ 3heures). La Comcom a embauché Amélie CHAPELIER sur la base d'un CDD de 26 heures pour compléter ce départ.

-Rappel des enfants inscrits dans les structures de petite enfance :

Cosne : 32 inscrits (rappel de la capacité d'accueil : 14+2).

Halte-garderie 47 (capacité d'accueil : 12 & 10 sur 2 sites). Dans la réalité, la fréquentation n'est pas au rendez-vous.

Bézenet 42 (capacité d'accueil 12+2).

-Enfin une réunion s'est tenue cet été en Mairie de Cosne d'Allier en présence de Bruno ROJOUAN, Martial SANLIAS et Madeleine CAJAT au sujet du projet de la maison de santé. Le délégué de l'Agence Régionale de Santé en Allier était présent. Il a été très encourageant pour poursuivre les démarches. Le fait que les médecins en exercice approchent l'âge de la retraite, permettraient d'obtenir un maximum de subventions.

-Le projet d'accueil de seniors en famille (Villa family) reste en attente d'une décision judiciaire.

-La visite d'une résidence seniors à Neuilly-le-Réal est cours d'organisation.

Tourisme :

-Bernard MARTIN rappelle aux communes de remplir leur fiche de renseignements individuelle pour le site internet dans un délai raisonnable pour ne pas pénaliser l'avancée du projet.

-Une réunion s'est tenue très récemment avec l'Association du chemin de fer de l'Allier. Bernard MARTIN leur a présenté la possibilité de mener une étude de faisabilité touristique pour le projet de halle d'exposition. Ils sont favorables.

-Le congrès national des « villages étapes » se tiendra à Montmarault du 22 au 25 septembre. Les membres de la commission et l'ensemble des maires seront conviés à une rencontre conviviale le jeudi soir à l'Espace Claude CAPDEVIELLE pour rencontrer les congressistes.

Economie :

-Elisabeth BLANCHET rappelle aux conseillers la décision de principe prise par le conseil au moment du vote du budget sur le financement de l'association des commerçants de Montmarault pour les aider à mettre en place la foire exposition. Il conviendrait aujourd'hui de déterminer le montant et autoriser le Président à verser cette subvention à l'association. Bruno ROJOUAN précise que cette décision vaudra pour toute association du territoire qui organisera de telle manifestation.

Sur proposition du Président, le conseil approuve le versement d'une aide de 1000 € à l'Association des commerçants pour l'année 2015 et ce conformément à la compétence communautaire sur la promotion économique.

-En ce qui concerne la ZAC du Château d'eau, 2 entreprises se sont manifestées auprès de la comcom pour éventuellement acheter un lot. Il s'agit d'entreprises qui cherchent à développer leur activité.

-L'hôtel en construction à côté de la maison du tourisme devrait ouvrir ses portes cet hiver et créer entre 5 et 10 emplois.

-La CCI mène une étude sur le tissu commercial de la comcom. Une présentation sera faite en présence des professionnels, des maires et des vice-présidents.

-Dans le cadre de son activité professionnelle, Elisabeth BLANCHET a rencontré une dizaine de TPE (Très Petites Entreprises) en difficulté.

-La loi NOTRe impactera l'organisation départementale du développement économique. Elle envisage de rencontrer le Pays pour remettre la question du FISAC au cœur des préoccupations du territoire.

-Elle a assisté au compte rendu du travail de la Mission locale sur la réinsertion des jeunes menée en 2015.

-Enfin une rencontre à Chappes au printemps avec Nicolas DOULAIN (ancien directeur du Comité d'Expansion Economique de l'Allier) et ses étudiants a permis d'évoquer la place d'une commune rurale au sein d'un territoire intercommunal. Une visite de l'entreprise Laguelle a permis aux étudiants d'échanger avec le dirigeant sur le volet exportation.

-La Comcom devra peut-être se pencher sur la labellisation du territoire en Pôle d'excellence rurale afin de mobiliser des fonds exceptionnels pour accompagner des projets innovants.

Habitat

-Ghislaine BUREAU informe que les services de l'ANAH ont encore émis des remarques sur le dossier pour engager l'étude opérationnelle OPAH mais ils confirment dans le même temps que son financement est inscrit dans la programmation 2016.

-Le contrat Auvergne+ a été signé la semaine passée. Les actions sont donc validées sur le principe pour un montant de dépenses égal à 2 600 000 € HT et des subventions régionales pour environ 650 000€. L'hôtel d'entreprises serait financé hors contrat Auvergne+. Il faudra donc déposer un dossier avec le nouveau cadre réglementaire de la nouvelle région.

Mutualisation Interco

Christiane TOUZEAU rappelle la volonté préfectorale d'élargir les 3 agglomérations et de configurer 4 communautés de communes dont celle de Commeny Nérès-les-Bains et Région de Montmarault. Il faut donc poursuivre les travaux liés à ce

rapprochement. Elle précise que la CC de Commentry devra certainement s'aligner sur l'impôt économique unifié. Elle rappelle aussi que la fusion sans transfert de compétence amoindrit les intérêts de rapprochement.

Agriculture environnement

-Eric TOURAUD informe l'assemblée qu'un forum sur les circuits courts d'approvisionnement de la restauration collective se tiendra à Villefranche d'Allier le 20 octobre prochain. Il est organisé à l'initiative du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture. La commission souhaite profiter de cette occasion pour créer une commission informelle associant acheteurs et producteurs afin de travailler ensemble sur les freins à cette organisation.

-En ce qui concerne le recrutement de l'animateur rivière Œil Aumance, une convention de financement sera établie et soumise aux différentes communautés de communes partenaires.

-La commission a reçu Michel GORISSE, Président de l'association des amis des moulins de la Bouble, basée au Moulin BERTHON à Vernusse. (Voir le point 14 ci-dessus)

Jean-Pierre MONCELON informe les conseillers qu'il a préparé un dossier de présentation de l'association. Un exemplaire à destination de chaque maire est à leur disposition.

Travaux et bâtiments

Bernard CHAPELIER informe le conseil des travaux qui ont été réalisés au niveau de la ferme implantée aux Augères à Montmarault conformément aux décisions entérinées précédemment. L'objectif était de mettre la grange hors d'eau.

Bruno CONFESSON demande à la Comcom ce qu'elle envisage de faire avec ce bâtiment. Bruno ROJOUAN rappelle que ces travaux ont été effectués de manière à créer un lieu de stockage pour la Comcom et pour les ateliers culturels.



Bruno ROJOUAN lève la séance en rappelant deux manifestations :

- La visite du Sous-Préfet mercredi 30 septembre après midi. Un échange avec les élus communautaires est programmé le soir à 18h à la salle polyvalente de Saint Bonnet de Four.
- L'inauguration des équipements enfance jeunesse qui se déroulera le 30 octobre après midi. Les invitations officielles seront envoyées prochainement.